



3 5032 2001532 3

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

OTTAWA, le 20 juin 1957

OTTAWA, le 20 juin 1957

No. 23

EXCELLENCE

HAUT-COMMISSAIRE

Monsieur le Haut-Commissaire, j'ai l'honneur d'acquiescer à la réception de votre lettre en date d'aujourd'hui.

(Voir Note 1)

Le Gouvernement du Canada a l'honneur de confirmer que votre Note et la présente réponse sont considérées comme constituant entre nos gouvernements un accord entant en ce qui concerne la modification prévue de l'Accord de Commerce entre le Canada et l'Union Sud-Africaine en 1933. Les assurances renouvelées de la haute considération.

Le Secrétaire d'État aux Affaires Étrangères,

L. B. PEARSON

Secretary of State for External Affairs

Excellence Monsieur Jan R. Jordan
Haut-Commissaire de l'Union Sud-Africaine
9, Rideau Gate
Ottawa